



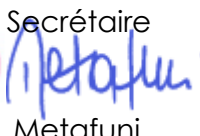


COVID – 19

Communiqué de la Police cantonale

Dès à présent et jusqu'à nouvel avis :

- Sont autorisés à séjourner dans les campings les résidents à l'année et ceux qui ont une caravane à l'année et qui viennent y séjourner pendant les WE et les vacances
- Les personnes de passage ne peuvent installer leur tente, caravane ou camping-car pour un séjour touristique
- Le même principe est à appliquer par analogie aux autres sites

Des contrôles seront opérés par la police cantonale dès vendredi 10 avril 2020.

A NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Maire La Secrétaire

D. Jolissaint V. Metafun